



**Conseil Communautaire**  
**05 octobre 2017**  
**Authume – 20h00**

## **DÉLIBÉRATION**

Nombre de conseillers en exercice : 84  
Nombre de délégués titulaires ou suppléants présents : 63  
Nombre de procurations : 14  
Nombre de votants : 77  
Date de la convocation : 28 septembre 2017  
Date de publication : 13 octobre 2017

### **GRAND DOLE**

**Communauté d'agglomération**

Place de l'Europe  
BP 458 – 39109 DOLE CEDEX  
Tel 03.84.79.78.40  
Fax 03.84.79.78.43  
info@grand-dole.fr  
www.grand-dole.fr

#### **Référence**

N°GD 102/17

#### **Objet**

Mandat confié à la SPL Grand Dole Développement 39 pour l'aménagement de l'ancien buffet de la gare de Dole

#### **Secrétaire de séance**

Philippe TOURNIER

#### **Rapporteur :**

Claire BOUGEOIS-  
REPUBLIQUE

#### **Délégués présents (titulaires et éventuellement suppléants) :**

JL Bouchard, D. Bernardin, JM. Mignot suppléé par T. Gauthray-Guyenet, B. Guerrin suppléé par P. Ponard, B. Chevaux suppléé par C. Clairotte, G. Soldavini, R. Pouthier, B. Negrello, G. Fumey suppléé par P. Bussièrre, O. Meugin, P. Verne, P. Blanchet, R. Foret, JC Lab, G. Chauchefoin, A. Albertini, C. Crétet, M. Giniès, C. Bourgeois-République, S. Champanhet, JP Cuinet, I. Delaine, C. Demortier, A. Douzenel, F. Dray, JP. Fichère, J. Gruet, S. Hédin, P. Jobez, JP Lefèvre, I. Mangin, C. Nonnotte-Bouton, J. Péchinot, JM. Sermier, JC. Wambst, S. Calinon, JL. Croiserat, F. Macard, L. Bernier, J. Lombard, G. Jeannerod, A. Diebolt, J. Thurel, M. Henry, P. Jacquot, A. Courderot, J. Dayet, D. Troncin, M. Jacquot suppléé par JS. Bernoux, D. Baudard, D. Pernin suppléé par O. Gruet, C. Mathez, F. David, G. Fernoux-Coutenet, J. Regard, C. François, M. Boué, JM. Daubigney, J. Drouhain, C. Hanrard, P. Tournier, M. Hoffmann, J. Lagnien.

#### **Délégués absents ayant donné procuration :**

JC Robert à M. Henry, D. Michaud à JP. Fichère, M. Berthaud à S. Champanhet, F. Barthoulot à JC Wambst, P. Bouvret à S. Hédin, D. Germond à JP. Cuinet, I. Girod à I. Delaine, P. Jaboviste à JM Sermier, N. Jeannet à I. Mangin, S. Marchand à A. Douzenel, E. Schlegel à F. Dray, I. Voutquenne à C. Nonnotte-Bouton, H. Prat à L. Bernier, G. Coutrot à C. François.

#### **Délégués absents non suppléés et non représentés :**

JB Gagnoux, A. Hamdaoui, S. Kayi, D. Chevalier, E. Saget, V. Chevriaux, R. Curly.

Par délibération N°GD82/16 du 6 octobre 2016, le Conseil Communautaire a décidé d'acquérir l'ancien buffet de la gare de Dole, implanté sur le domaine de la gare SNCF, eu égard à sa situation privilégiée au sein de l'agglomération doloise.

Suite à l'étude de plusieurs possibilités de valorisation de cet espace, il est envisagé d'installer un espace d'accueil et de travail partagé, avec des salles de réunions, qui pourrait être utilisé par des entrepreneurs indépendants mais aussi par des salariés d'entreprises en mobilité. Ce projet consiste à aménager des locaux « mutualisables », accessibles à tous, connectés et adaptables en fonction des besoins, sur les surfaces suivantes :

- 240 m<sup>2</sup> en rez-de-chaussée
- 130 m<sup>2</sup> en sous-sol
- 190 m<sup>2</sup> à l'étage

Pour réaliser ces travaux d'aménagement, la Communauté d'Agglomération du Grand Dole souhaite confier un mandat de réalisation à la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39. Dans le cadre de ce mandat, la SPL aura pour mission de mener les études, gérer la consultation des entreprises, suivre les travaux et assister la collectivité pour la réception des travaux. Pour cela, la SPL agira au nom et pour le compte de la Communauté d'Agglomération, en appliquant les règles qui lui sont propres et avec les fonds qui seront mis à disposition par cette dernière.

Ce mandat entre dans le cadre de l'objet social de la SPL qui a été défini par ses actionnaires (Ville de Dole et Communauté d'Agglomération du Grand Dole) et correspond plus précisément à « la réalisation d'études préalables aux opérations ou actions d'aménagement ou aux opérations de

construction, ainsi que des missions d'assistance ou de coordination (techniques, juridiques, financières...) nécessaires à ces opérations ».

Les missions ainsi confiées à la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 seront précisées dans le mandat à intervenir entre les parties.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, Monsieur Jean-Baptiste GAGNOUX ne prenant pas part au vote :

- **VALIDE** le mandat à intervenir entre la SPL GRAND DOLE DEVELOPPEMENT 39 et la Communauté d'Agglomération du Grand Dole, concernant l'aménagement de l'ancien buffet de la gare de Dole,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à signer ledit mandat et tout document y afférent.

Fait à Authume,  
Le 05 octobre 2017  
Le Président, Jean-Pascal FICHERE,



Une copie de la présente délibération sera transmise à :

- Direction Pilotage et Coordination
- Pôle MR / Direction des Finances
- Pôle AAT / Direction de l'Urbanisme et de l'Habitat
- Trésorerie Principale